

146

VOS REF. :

DDT de la Moselle
17 Quai Paul Wiltzer - BP31035 -
57036 Metz Cedex 02

NOS REF. LE-TEE-GIMR-PSC-13149-JM/FO

INTERLOCUTEUR : Julien MITANCHEY

A l'attention de Monsieur ZELER

TEL : 03.83.92.28.14

FAX : 03.83.92.21.34

OBJET : **PLU – Commune de KEDANGE-SUR-CANNER**
N° INSEE 57358- Département : Moselle

Lettre recommandée avec A.R.

Villers les Nancy, le **07 NOV. 2013**

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier en date du jeudi 24 octobre 2013, par lequel vous nous adressez, pour avis, le projet de PLU élaboré par votre commune.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés plusieurs ouvrages de transport d'énergie électrique.

RTE confirme la liste de ses ouvrages :

OUVRAGES A HAUTE ET TRES HAUTE TENSION

Ligne 63 kV DALSTEIN - SAINT-HUBERT

L'implantation de cet ouvrage a été repérée sur le document ci-joint. Il s'agit d'un plan au 1/25000 sur lequel figurent nos ouvrages de transport d'électricité, la bande de zonage en jaune (125 mètres de part et d'autre) et les limites de communes. Si cette carte ne vous suffisait pas, il est possible de vous transmettre les données de notre réseau format arcview ".shp", sous réserve de la signature d'une convention.

Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Nous rappelons en outre que toute personne qui envisage de réaliser une construction au voisinage de nos ouvrages doit, après consultation du guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr), se conformer aux procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) fixées par les articles R.554-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Concernant le projet de PLU que vous nous avez adressé, il conviendrait :

- D'inclure, dans le rapport de présentation du PLU, le nom des ouvrages de transport d'énergie électrique existantes ;

- D'indiquer dans le règlement du PLU, aux chapitres spécifiques à chaque zone traversée par un ou plusieurs ouvrages existants :
 - . Que les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux ouvrages de transport d'électricité HTB (tension > 50 kV) ;
 - . Que les ouvrages peuvent être modifiés ou surélevés pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques ;

- Sur les documents graphiques, le report du tracé des ouvrages existants soit réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages, et que soient retranchés des espaces boisés classés, des bandes :
 - de 30 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 63 kV,
 - de 40 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 150 kV et 225 kV,
 - de 50 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 400 kV,
 - de 40 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 2 x 63 kV,
 - de 80 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 2 x 225 kV,
 - de 100 m de large de part et d'autre de l'axe des lignes 2 x 400kV ;

- D'inclure dans les descriptions des servitudes d'utilité publique de type I4 concernant les lignes et canalisations électriques, les indications suivantes :
 - Le nom des lignes existantes susvisées ;
 - Les coordonnées du service d'exploitation du réseau de ces ouvrages, qui sont les suivantes :

RTE - GET Lorraine
12, rue des Feivres - 57070 METZ

Dorénavant le traitement des dossiers PLU/SCOT/DTA s'opérera dans le service suivant :

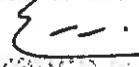
M. Julien MITANCHEY

RTE/TEE/GIMR/PSC – 8 rue de Versigny – TSA 30007 – 54608 Villers-Les-Nancy cedex.

Pour la bonne règle, nous vous prions de nous accuser réception de cet envoi en nous retournant un exemplaire du récépissé joint.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

PJ : carte + récépissé
Copies : Get Lorraine

Le Chef du Pôle
Services en Conception

Laurent MATHIEU



GET LORRAINE
12 rue des Feivres -
BP 35120 - 57073 METZ CEDEX 03

Plan de zonage du réseau de transport électrique de tension ≥ 45 kV

(décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 - arrêté du 16 novembre 1994)

Commune de Kédange-sur-Canner Département de MOSELLE

 Limite de la commune

 Zonage du réseau électrique de transport (aérien et souterrain)

autorisation IGN (2220) Référence : CZ57358-20101025 Date d'édition : 29/10/2013
Code Insee : 57358

